

1. Des explications étape par étape des procédures applicables au commerce électronique transfrontalier.

- Une description structurée et séquentielle des étapes à suivre ;
- Les autorités compétentes à chaque étape ;
- Les documents requis ; et
- Les exigences, conditions, frais ou délais applicables.

Source :

- ✓ Loi n° 2008-10 du 25 janvier 2008 portant loi d'orientation sur la Société de l'Information (LOSI)
- ✓ Loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la Protection des données à caractère personnel
- ✓ Décret n° 2008-721 du 30 juin 2008 portant application de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel
- ✓ Circulaire relative à la Déclaration des fichiers, bases de données et systèmes d'information des ministères
- ✓ Loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques
- ✓ Décret n° 2008-720 du 30 juin 2008 relatif à la certification électronique pris pour l'application de la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques
- ✓ Décret n° 2008-719 du 30 juin 2008 relatif aux communications électroniques pris pour l'application de la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques
- ✓ Décret n° 2008-718 du 30 juin 2008 relatif au commerce électronique pris pour l'application de la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques
- ✓ Loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 portant sur la Cybercriminalité
- ✓ Code des obligations civiles et commerciales
- ✓ Acte uniforme relatif au Droit commercial général (OHADA)
- ✓ Loi n° 94-63 du 22 août 1994 sur le prix, la concurrence et le contentieux économique

1. Mise en conformité de la plateforme

- Vérification des mentions légales obligatoires :
 - RCCM ou immatriculation ;
 - NINEA ;
 - adresse complète ;
 - numéro de téléphone ;
 - identité du responsable de publication ;
 - forme juridique et représentant légal.

2. Création du compte client

- Le client renseigne :
 - nom et prénom ;
 - adresse ;
 - téléphone ;
 - e-mail ;
 - informations de livraison.

3. Choix du produit ou du service

- Sélection du produit sur la plateforme.
- Présence d'une fiche descriptive indiquant :
 - caractéristiques essentielles ;
 - origine du produit si possible.
- Obligation pour le vendeur de fournir des informations fiables.

4. Vérification de la commande

- Consultation du récapitulatif :
 - prix total ;
 - modalités de paiement ;
 - conditions de livraison.
- Possibilité :
 - de modifier la commande ;
 - de corriger les erreurs avant validation.

5. Acceptation des conditions générales

- Validation des CGV par un clic.
- Exigences :
 - acceptation explicite ;
 - contrat rédigé en français ;
 - archivage des documents et échanges.

6. Validation de la commande

- Confirmation définitive de l'achat.

- Envoi :
 - d'un accusé de réception ;
 - d'une référence de commande ;
 - d'un récapitulatif par e-mail ou SMS.
- La validation forme le contrat électronique.

7. Paiement en ligne

- Paiement via une plateforme sécurisée.
- Documents remis :
 - preuve de paiement ;
 - facture ou reçu électronique.
- Conservation des justificatifs par la plateforme.

8. Livraison

- Transmission des informations au service de livraison.
- Documents possibles :
 - facture commerciale ;
 - référence de commande ;
 - documents douaniers.
- Suivi de la livraison jusqu'à réception.

9. Réception du produit

- Vérification du colis par le client.
- Contrôle :
 - de la conformité ;
 - de l'état du produit.
- Possibilité de refus en cas de problème.

10. Rétractation

- Possibilité :
 - d'annuler avant validation ;
 - de retourner le produit après livraison.
- ✓ Conditions :
 - respect du délai prévu ;
 - présentation de la preuve d'achat.
- Remboursement après réception du retour.
- Certains produits périssables peuvent être exclus.

Autres informations utiles

Sur la taxation indirecte des services numériques mis en place par le Sénégal à travers l'adoption de l'arrêté n° 010698/MFB/DGID du 24 juin 2024 répond à une volonté d'accroître la mobilisation des ressources budgétaires en captant, au plan fiscal, la croissance de l'économie numérique et de promouvoir l'équité fiscale.

Mise en conformité :

- ✓ remplir en ligne le formulaire d'immatriculation mis à la disposition par l'Administration fiscale suivant le lien (<https://eservices.dgid.sn/fimfipnet>) ;
- ✓ produire en pièces jointes une copie du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou de tout document en tenant lieu pour les personnes morales ;
- ✓ produire une copie de la carte d'identification ou du passeport, en sus du RCCM, pour les personnes physiques ;

Suite au remplissage conforme du formulaire et à la production des documents dans la plateforme dédiée, le contribuable étranger reçoit un avis de réception du dépôt de sa demande d'immatriculation.

Les informations fournies dans le formulaire d'immatriculation permettent également d'attribuer à l'entreprise étrangère un login et un mot de passe nécessaires pour accéder à Etax qui constitue la plateforme de télédéclaration.

Portée :

- ✓ GAFAM ;
- ✓ Plateformes de streaming ;
- ✓ Saas ;
- ✓ etc